

Chastre, le 11 décembre 2007

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous ayons l'honneur de convoquer
M
pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu
le 21 décembre 2007 à 10 heures à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2007 : approbation (vote)
2. Finances : mise à disposition d'un douzième provisoire : décision (vote)
3. CPAS : budget pour l'exercice 2008 : approbation (vote)
4. Cultes : budget 2008 de la Fabrique d'église de Gentinnes : avis (vote)
5. Voiries : nouveau nom de rue : décision (vote)
6. Plan triennal 2007-2009 : ordre de priorité : adaptation : décision (vote)
7. Urbanisme et aménagement du territoire : Place de la Gare de Chastre : principes d'aménagement, de typologie et d'affectation : décision (vote)

HUIS CLOS

8. Intercommunale du Brabant wallon : désignation d'un observateur communal : désignation (vote)
9. Commission communale de l'Energie : désignation des membres (vote)
10. Personnel communal : démission : acceptation (vote)

**Par ordonnance :
Pour le Collège communal,**

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Le Bourgmestre,

C. JOSSART



C. JOSSART